

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 juillet 2008, à 20h00, au Club Nautique St-Louis, 360, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph (Québec).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ABSENCE MOTIVÉE:** Monsieur Claude Lessard, conseiller

### **Ouverture de la séance**

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare cette séance ouverte.

### **7772- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 21 juillet 2008, après y avoir corrigé les points suivants:

- a) Enlever le point 11 pour le reporter à la prochaine séance du conseil;
- b) Ajouter un point intitulé "Pro-Maire".

### **7773 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 juin 2008**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 16 juin 2008 après y avoir apporté les corrections suivantes:

- Modifier le point 7763 – Rapport de l'inspecteur et remplacer le 2<sup>ème</sup> paragraphe par le suivant:

*"Il mentionne de plus que quatre (4) inspections de fosses septiques pourraient être faites cette année. Nous avons écrit à ceux qui doivent les faire faire et un citoyen nous a confirmé qu'il acceptait de le faire et les trois (3) autres doutaient qu'ils polluaient. Un de ceux-ci voulait engager son propre expert mais c'est à nous à prouver qu'il pollue et nous demanderons à notre expert de faire les trois (3) expertises."*

- Au point 7765, changer Monsieur Jacques Tessier pour "*Monsieur Jacques Coulombe*";
- Au point 7769 "6 à 8 du Club Nautique, modifier le 18 juin pour le "*28 juin*";

#### **7774 – Acceptation des listes et rapports mensuels**

Madame Vivian Viviers présente les listes et rapports mensuels. Monsieur Bédard s'informe de l'augmentation des coûts concernant le travail effectué par M. Martin Gagné. Monsieur Tessier mentionne que nous avons rajouté des bouées cette année et qu'il y a l'augmentation normale.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2008;
- Conciliation bancaire au 30 juin 2008;
- Rapport budgétaire pour le mois de juin 2008;

#### **7775 – Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 800154 à 800195 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

#### **7776 - Rapport de l'inspecteur**

Madame Vivian Viviers dépose le rapport de l'inspecteur pour le mois de juin 2008. Vingt-cinq (25) permis ont été émis pour un montant de 242 925 \$.

Pour ce qui est des inspections que nous devons faire concernant trois (3) propriétés dont les fosses septiques étaient douteuses, les propriétaires ont décidé de les refaire et nous n'aurons donc pas à engager un expert pour le faire.

En ce qui concerne la revégétalisation des rives, une inspection visuelle a été faite en bateau de toutes les propriétés de Ville de Lac-Saint-Joseph. Une lettre sera transmise à tous ceux qui n'ont entrepris aucun travail de revégétalisation les incitant à le faire tout en profitant de la subvention et une autre lettre sera transmise à ceux qui ont commencé mais qui n'ont pas terminé. L'APPEL fera également un suivi de ces lettres.

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois juin 2008.

#### **7777 – Acceptation de la dérogation mineure pour le 1036, Chemin Thomas Maher**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogations mineures pour la propriété du 1036, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 5 juillet 2008;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte en partie la demande de dérogations mineures au 1036, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph soit:

1. permet l'établissement d'une remise existante de 2.15 m. x 2.14 m. dans la cour avant à une distance de 19,32 mètres de la ligne de lot avant plutôt que 22 mètres tel que requis par les dispositions de l'article 3.3.1.1. du règlement numéro 94-117;
2. demande au propriétaire de déplacer la remise existante de 1.43 m. x 1.69 m. dans la cour latérale à une distante de 3 mètres de la ligne latérale, tel que requis par les dispositions de l'article 3.3.3.1 du règlement numéro 94-117;

3. permet l'établissement d'une remise existante de 2.34 m. x 1.96 m. dans la marge arrière sur la rive, cette demande ayant déjà été autorisée par permis et constituant un droit acquis;

et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

**7778– Entente de service avec Ville de Ste-Catherine concernant le prélèvement et l'analyse d'échantillons d'eau potable durant la saison estivale.**

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable Q-2, r.18.1.1.* la Ville de Lac-Saint-Joseph a l'obligation de prélever et faire analyser des échantillons d'eau potable en saison estivale, pour le Club Nautique St-Louis puisque son réseau dessert de l'eau potable à une clientèle de plus de 20 personnes;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville doit engager ou prendre entente avec du personnel accrédité selon les exigences du ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède l'expertise nécessaire;

ATTENDU QU'il ne s'agit que de prélever deux échantillons d'eau par mois;

ATTENDU la proposition préparée par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la signature d'une entente entre les deux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 moyennant la somme de 400 \$ incluant les frais d'administration de l'entente.

**7779 – Entente de service avec Ville de Ste-Catherine concernant la fourrière municipale pour les animaux errants.**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph a l'obligation de faire ramasser les animaux errants sur le territoire lorsque ceux-ci dérangent les citoyens;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville doit engager ou prendre entente avec du personnel apte à exécuter ce travail;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède une fourrière municipale et l'expertise nécessaire;

ATTENDU QUE cette situation ne se présente que très rarement et qu'il serait inutile de s'inscrire à la S.P.C.A. puisque les coûts en sont très élevés;

ATTENDU la proposition préparée par M. Marcel Grenier, directeur général de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la signature d'une entente entre les deux municipalités concernant l'utilisation de ce service suivant les termes du Règlement no 918-2004 de la Ville de Ste-Catherine dont les frais mentionnés à l'art. 3.14 al. d) sont de 50 \$ par intervention.

#### **7780 – Tournoi de Golf de la Fondation médicale de Ste-Catherine**

Monsieur le Maire Bédard explique aux personnes présentes que le tournoi de golf aura lieu le 23 septembre prochain au Club de golf de Lac-Saint-Joseph. Il mentionne que la ville a acheté deux foresomes et que deux conseillers y participeront. Pour ce qui est des 6 forfaits restants, ils seront attribués parmi la population dont certains lors des 6 à 8 du vendredi soir comme prix de présence.

#### **7781 – Rapport de la directrice générale**

**Constats d'infractions:** Les constats d'infractions qui avaient été émis contre certains citoyens pour application d'engrais sur leur terrain ou travaux non autorisés, ont été acquittés sans avoir besoin d'aller à la Cour.

**Abris postaux.** Madame Viviers mentionne que les travaux sont commencés du côté ouest et devraient se continuer du côté est par la suite. Tout a été retardé en raison de la pluie et du mauvais temps.

**Internet haute vitesse.** Monsieur Jacques Coulombe mentionne aux personnes présentes qu'il a obtenu les coûts pour l'installation du câble soit environ \$330 000.

Comme le programme de subvention du Gouvernement s'intitulant "Communautés rurales branchées" n'est pas encore annoncé, nous devons attendre puisque les coûts sont actuellement trop élevés. Nous continuerons cependant les démarches pour obtenir les autorisations nécessaires à l'élagage des arbres situés sous les fils où doit passer le câble mais sur les propriétés des citoyens qui est l'étape préliminaire à compléter.

**Vignettes pour les bateaux.** Madame Viviers précise que 270 citoyens se sont procurés leurs vignettes ainsi que 13 visiteurs. En général, les citoyens sont très heureux de cette initiative de la ville.

**Patrouille.** La patrouille nautique est commencée. Il y a eu quelques avertissements pour la vitesse mais aussi pour que les gens en motomarine circulent plus au milieu du lac qu'en bordure des rives. Il semble que les interventions soient bien reçues.

**Subvention.** Suite à notre demande, Monsieur Francoeur, le député provincial, nous a octroyé une subvention de 5 000 \$ pour les réparations à effectuer sur la route. En conséquence, le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin Thomas Maher pour un montant subventionné de 5 000 \$.

**Présence militaire sur le lac.** Suite à une intervention d'un citoyen lors de la dernière séance du conseil, Madame Viviers a communiqué avec les Forces Armées pour avoir des explications. La responsable des exercices militaires a répondu qu'il y a eu changement de personnel et que dans ce cas, la consigne n'avait pas été suivie. Ils nous informeront à l'avenir des entraînements qui auront lieu sur notre territoire. Une ligne Info-bruit et entraînements est disponible en tout temps en composant le 418-844-5000 poste 6001.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

### **7782 – Nomination d'un maire suppléant**

Suite à la démission de Monsieur Jocelyn Boivin comme maire suppléant, il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil nomme Monsieur Michel Croteau pour agir comme maire suppléant jusqu'à la fin du présent mandat.

### **7783 – Période de questions**

Un citoyen demande si la Ville de Ste-Catherine doit faire des travaux de réfection pour la route à partir de Duchesnay jusqu'à l'entrée de la ville. Ça devait être fait cette année mais nous n'avons pas eu de nouvelle à ce sujet.

On demande également s'il est possible d'obtenir ou de consulter le rapport fait par la CBJC. Monsieur Bédard répond que le rapport a été déposé et qu'il était divisé en 4 classes. Concernant la qualité de l'eau, Monsieur Bourgault continue d'effectuer les tests de transparence. Pour ce qui est des frayères, le rapport indique qu'il y a destruction des frayères de la truite grise ou touladi. Ils ont ramassé de gros poissons mais très peu de petits. Le programme de revégétalisation s'est bien amorcé et a sûrement amélioré la situation. La prochaine étape est de s'attaquer aux eaux de surface. La CBJC doit nous faire un résumé du rapport que nous publierons dans notre journal de septembre prochain.

### **7784 - Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h10.

---

**Vivian Viviers**  
Secrétaire-trésorière

---

**O'Donnell Bédard**  
Maire